

Question orale de Monsieur Daniel Senesael, Député, à Madame Maggie De Block, Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, concernant le dépistage du cancer du sein

Madame la Ministre,

Plus de 10.000 femmes sont touchées par un cancer du sein chaque année.

25 % de ces cancers surviennent avant 50 ans. On connaît tous quelqu'un touché par cette maladie.

Et vous, qu'est-ce que vous faites ? Vous décidez de restreindre le remboursement du dépistage individuel. Un non-sens en termes de santé publique.

Depuis le début de cette semaine et le début de la polémique, vous vous dites incomprise. Je dirais que c'est vous qui ne comprenez pas. Ou que ne voulez pas comprendre les réalités différentes vécues au Nord et au Sud du pays.

Depuis des mois, nous le dénonçons. Vous êtes avant tout la Ministre flamande de la Santé. Et ce que nous vous reprochons, Madame la Ministre, ce n'est pas d'être au chevet des patients flamands mais bien de ne pas être aux côtés des femmes en Wallonie !

Car, si plus de 50% des femmes en Flandre répondent au dépistage systématique organisé par les Communautés, elles sont seulement un peu plus de 10 % du côté francophone. Et ne mettez surtout pas les campagnes de sensibilisation en cause. Ces femmes semblent simplement franchir plus facilement la porte de leur médecin généraliste ou de leur gynécologue pour se faire prescrire une mammographie. Et il faut pouvoir prendre cette réalité en compte.

Mais non. Vous avez tout simplement décidé de limiter le remboursement de ce dépistage individuel du cancer du sein. Une réforme en catimini. Sans communication aucune évidemment.

Car dans ce dossier, le débat fait rage. Au sein de la Communauté scientifique. Mais également au sein de votre Gouvernement. Pour notre part, nous voulons aujourd'hui juste être aux côtés de ces femmes qui souhaitent accéder à ce dépistage parce qu'elles ont conscience de son importance.

Madame la Ministre,

Sous la pression de vos propres partenaires de majorité, vous avez aujourd'hui décidé dites-vous de suspendre la mesure.

Parle-t-on donc de suspension de la mesure ou de suppression de la mesure ?

Comptez-vous revenir sur votre décision ?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre :

Monsieur le président, chers collègues, vu les informations erronées, voire mensongères, qui ont circulé dans la presse et sur les réseaux sociaux ces derniers jours, je me dois de vous donner une explication à la fois détaillée et éducative –cela s'adresse aussi à vous, monsieur Laaouej.

Mais avant tout, je dois avouer que je suis outrée par les propos qui, pour des raisons politiques entre autres, ont été tenus ces derniers jours, et ce sans la moindre gêne, sur le dos des femmes vulnérables!

Mesdames et messieurs, je trouve cela scandaleux! Personne, j'ai bien dit personne, n'a pris le temps, avant de lâcher son point de vue, de consulter les recommandations scientifiques, les directives internationales, le rapport du KCE, qui sont aussi à la base de cette adaptation. Personne ne s'est même soucié de vérifier s'il y avait déjà eu une concertation avec les Communautés, la Vlaams Agentschap, l'ASBL Brumammo à Bruxelles, le CCR en Wallonie, les spécialistes, les radiologues, les gynécologues, les sénologues ou encore avec Be.Seno.

Je pense qu'on souhaite miner le modèle de concertation qui est respecté au sein de l'INAMI afin d'adapter ou de supprimer des prestations de la nomenclature dans l'assurance obligatoire. Il s'agit peut-être purement et simplement de coups bas donnés par certains groupes à leur profit, et sur le dos des femmes vulnérables qui craignent d'avoir un cancer.

Tous les organes concernés ont marqué leur accord: le Conseil technique médical, la Commission nationale médico-mutualiste, la commission du Budget, le Comité de l'assurance soins de santé et l'Inspection des Finances.

Contrairement à ce qui a été prétendu dans certains communiqués de presse, les modifications de la nomenclature ne doivent pas être approuvées au Conseil des ministres. Je vous demande donc d'être attentifs. Cela me touche beaucoup que même vous, les parlementaires, n'ayez pas pris la moindre initiative pour consulter tous les avis qui ont été donnés!

En Belgique, le dépistage du cancer du sein se faisait déjà de différentes manières au Nord et au Sud. Ceci est connu. Cela restera le cas, même après l'adaptation de la nomenclature dont l'entrée en vigueur a été mise en suspens suite à toute cette affaire scandaleuse.

Premièrement, nous avons le dépistage systématique chez les femmes âgées de 50 à 69 ans. Il a lieu tous les deux ans et est financé par la nomenclature fédérale INAMI. Le test est gratuit et se fait sur une base volontaire. Ces prestations sont inscrites dans la nomenclature depuis 2001, et cela ne changera pas. Une deuxième lecture des résultats est également prévue. C'est celle-là qui change.

Deuxièmement, il y a les prestations de mammographie prévues, dans la nomenclature, pour les femmes qui présentent des symptômes. Elles sont à présent utilisées pour le dépistage à tout âge, bien que le but de ces prestations était d'effectuer uniquement des examens de diagnostic. Il est attesté que ces prestations sont utilisées de manière inappropriée pour le dépistage.

Début 2016, la nomenclature avait ouvert une brèche pour le dépistage individuel du cancer chez les femmes présentant un risque accru de cancer du sein, indépendamment de leur âge et sans ticket modérateur. Rien ne change dans ce domaine. Jusqu'à présent, aucune prestation n'était prévue dans la nomenclature pour le dépistage du cancer du sein chez les femmes ne souffrant pas de la maladie. Ce type d'examen est précisément plus largement répandu en Wallonie.

L'objectif du présent arrêté royal est de proposer un mammothest annuel à un plus grand nombre de femmes que celles concernées par le dépistage. Pour la première fois en Belgique, les femmes de 45 à 74 ans pourront effectuer un mammothest et en obtenir le remboursement. De plus, la qualité des mammographies augmentera, grâce à un apport de 8 millions d'euros, et il sera possible de passer à la mammographie numérique.

Réplique

Madame la Ministre,

Le dépistage du cancer du sein doit être une priorité de santé publique. Mammothest et dépistage individuel doivent se combiner au mieux pour que l'ensemble des femmes puissent être dépistées en temps utiles.

On sait que le cancer du sein est d'autant mieux soigné qu'il est détecté tôt. On sait que le taux de dépistage est aujourd'hui encore bien trop faible. Et surtout on sait que les réalités au Nord et au Sud du pays sont sensiblement différentes.

Ce que nous vous reprochons, Madame la Ministre, c'est votre attitude méprisante. Motus et bouche cousue depuis le début de la polémique. Le temps d'affûter les armes sans doute. Que vous devriez aujourd'hui juste baisser ! Ce que nous vous reprochons, c'est de ne jamais prendre en compte les réalités du Sud du pays, et ici des femmes francophones !